

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 25 mai 2012

Séance du 18 mai reportée par manque de quorum.

Nouvelle convocation : 21 mai 2012.

Le vingt-cinq mai deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lionel DECIMO, Marlyn GRANDGURY, Dominique LIZOT, Patricia PIGEON, Ludivine RATAJEZAK, Bernard TALMON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Dominique SABATIER qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Christine GOURY qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON.

**Secrétaire de séance** : Alain LEGRAND.

Le procès verbal du Conseil municipal du 30 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

Finances

Environnement

Questions diverses.

### **FINANCES**

#### ❖ DECISIONS MODIFICATIVES

##### Délibération : **Décision modificative n°1**

*Vu le budget communal 2012,*

*Vu la demande de Monsieur le Trésorier de ROZAY*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:*

#### ❖ *Accepte de modifier le Budget 2012 comme suit :*

- *Section de fonctionnement recettes*
  - *Compte 775* -1 500 €
  - *Compte 7718* +1 500 €
- *Section d'investissement dépenses*
  - *Chapitre 41, article 2031* - 10 000 €
  - *Chapitre 21, article 2311* +10 000 €
  - *Compte 2128* - 45 464.13 €
  - *Compte D 001* +45 464.13 €

#### ❖ FONDS ECOLE

##### *\*Délibération* : **FONDS ECOLE 2012**

*Vu la circulaire du Conseil général concernant les aides apportées par le Département de Seine-et-Marne au titre du Fonds Ecole,*

*Vu la liste des travaux d'aménagement des locaux scolaires envisagés pour l'année 2012/2013,*

*Et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Accepte la liste des travaux d'aménagement des locaux scolaires figurant en annexe de la présente délibération pour un montant de 35 867,22 € HT,*
- *Sollicite l'aide du Conseil général de Seine-et-Marne au titre du Fonds Ecole pour réaliser ces travaux d'investissement,*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande.*

#### ❖ ACCEPTATION DE CREDIT

### \*Délibération : Acceptation de crédits

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le chèque de remboursement d'ERDF de 90.97 € tiré sur le compte de la BNP en règlement de créances,
- **Dit** que le titre de paiement est inscrit au Budget communal 2012.

## ENVIRONNEMENT

### ❖ ELECTRIFICATION

#### \*Délibération : Aménagement du réseau électrique

*Vu l'étude des agents du S.I.E.S.M, concernant l'enfouissement des lignes électriques et électroniques,*

*Considérant le financement proposé, laissant à la Commune une participation de 129 704.96 €.*

*Considérant que les travaux concernent un linéaire de 270 mètres,*

*Vu le Budget communal 2012,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

*Refuse d'engager les travaux d'enfouissement des lignes électriques et d'aménagement des réseaux électriques et électroniques.*

### ❖ COOPERATIVE SCOLAIRE

#### \*Délibération : Remboursement de la coopérative scolaire

*La classe de CM2 a été invitée le 14 mai par l'Association des Anciens Combattants à une cérémonie sous l'Arc de Triomphe. A cette occasion, Madame le Maire a souhaité offrir aux enfants la visite du monument.*

*Il s'agit maintenant de rembourser la coopérative scolaire, seule autorisée à régler, sur place, l'entrée du musée.*

*Vu le billet d'entrée pour la visite de l'Arc de Triomphe en date du 14 mai 2012 d'un montant de 58.50€,*

*Considérant que la dépense a été honorée par la coopérative scolaire de l'Ecole de TIGEAUX,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

*Accepte de rembourser la coopérative scolaire de l'Ecole de TIGEAUX, d'un montant de 58.50 € correspondant à la facture de l'entrée des élèves à l'Arc de Triomphe.*

### ❖ DECHETS

Patricia PIGEON, chargée de l'environnement, fait un résumé du service de ramassage des déchets.

	2010	2011	Variations
Ordures Ménagères	97.14	82.46	-14.68 %
Verres	9.2	8.44	-0.81 %
Extra Ménagers (Encombrants)	11.56	7.84	-3.72 %
Collecte Sélective (Bac Bleu)	28.76	20.3	-8.43 %
Déchets végétaux	15.36	15.36	
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>146.66</b>	<b>134.4</b>	<b>-8.38 %</b>

Elle rappelle que :

- Les poubelles doivent être déposées sur le trottoir la veille du jour de ramassage et rentrées au plus vite et demande à chacun de faire ce qu'il faut pour que le village offre à tous un lieu de vie agréable,
- 2 bornes à verres sont à disposition chemin de Saint Fiacre,
- La collecte des déchets verts a repris le 11 avril (les sacs sont distribués en mairie selon un planning précis),

Dates des prochains ramassages					
juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
Mer 6	Mer 4	Mer 01	Mer 12	Mer 10	Mer 07
Mer 20	Mer 18	Mer 15	Mer 26	Mer 24	Mer 21

- Encombrants : prochains ramassages les 11 juin et 15 octobre 2012,
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 les modalités d'accès à la déchetterie ont évolué :
  - ✓ 18 passages d'un m<sup>3</sup> maximum par an,
  - ✓ 4 m<sup>3</sup> maximum par jour,

- ✓ Présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Patricia PIGEON conclut en rappelant que la mise en valeur de notre environnement et de sa protection font partie de notre mission à tous.

### ❖ ENTRETIEN DU VILLAGE

Les **trottoirs** ne doivent pas être encombrés par les végétaux. Le Conseil rappelle que le propriétaire ou le locataire d'un terrain est civilement responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir du fait de sa négligence. Il est donc demandé aux Tigéens de tailler régulièrement la végétation qui empiète sur le domaine public.

**« Des travaux d'élagage seront effectués d'office par la commune, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans résultat. »** (Code de la voirie routière)

Les **VEHICULES NON ROULANTS** seront évacués dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal remercie Monsieur CREPIN (Entreprise La Tige Verte) qui a remis en place les rochers du lavoir qui avaient été déplacés.

Puis Danielle POIRSON parle du terrain situé le long du chemin communal à l'angle des rues de la Forêt et de Bréhal. Elle propose de passer une convention d'entretien avec les propriétaires. Le temps de la tonte serait dérisoire (1h3/4 par an) compte-tenu que l'Adjoint technique entretient déjà le tour du terrain.

#### *\*Délibération : Convention pour entretien d'un terrain privé attenant au domaine public*

*Vu le terrain cadastré B454 situé le long du chemin communal à l'angle des rues de la Forêt et de Bréhal et attenant au trottoir,*

*Considérant que ce terrain ne peut être régulièrement tondu par ses propriétaires compte-tenu de leurs absences régulières,*

*Considérant que le manque d'entretien de ce terrain nuit à l'harmonie et à la propreté du site,*

*Considérant que l'Adjoint technique communal entretient déjà le trottoir et le chemin qui entourent le dit terrain,*

*Considérant que le temps passé à la tonte supplémentaire est estimé à 1h3/4 par an,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Accepte de passer une convention d'entretien avec les propriétaires du terrain cadastré B454, consistant à tondre le dit terrain en même temps que le chemin communal qui lui est contigu,*
- *Dit que l'Adjoint technique sera chargé de cette activité à raison d'environ 1 heure3/4 par an*
- *Accepte de fournir cette prestation aux propriétaires pour la somme forfaitaire de 150€ par an.*
- *Autorise Madame le Maire à signer la convention.*

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ ELECTIONS LEGISLATIVES

Madame le Maire remercie toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour participer à l'organisation des élections présidentielles et Madame CART, Secrétaire municipale pour son dévouement.

Elle rappelle que les élections législatives (élections des Députés) auront lieu les 10 et 17 juin et remercie les Tigéens, par avance, de leur participation qu'elle souhaite aussi massive que pour celle de l'élection du Président de la République.

### ❖ SITE

Le site de la Commune est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mai. ([www.tigeaux.fr](http://www.tigeaux.fr)).

Le Conseil remercie Madame CART pour son implication et les Tigéens qui ont manifesté leur satisfaction.

Le compte-rendu des séances de Conseil, qui est désormais accessible sur le site, ne sera plus distribué en porte à porte, toutefois, il sera disponible en mairie.

Madame CART est chargée de la mise à jour du site.

### ❖ JURY CRIMINEL

Madame GRANDGURY se rendra à TOUQUIN pour participer au tirage au sort du Tigéen qui représentera la Commune au sein du Jury criminel de 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 20h50.